

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA
39^{ÈME} SESSION
DE L'ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ.....	03
COMMISSION DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES.....	09
COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DU MONDE COMBATTANT, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION.....	16
COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR.....	25
COMMISSION DE SÉCURITÉ ET DES RISQUES SANITAIRES.....	30
COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR.....	35
INTERVENTION DE MME PAULINE CARMONA, DIRECTRICE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE.....	39
SYNTHÈSE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITÉ.....	42

COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ

Membres : Renaud LE BERRE (Président), Benoît MAYRAND (Vice-président), Pascal BOURBON, Linda CHEVALIER, Nadine FOUQUES-WEISS, Cécilia GONDARD, Johann HABIB, Philippe LOISEAU, Jean-Philippe KEIL, Richard ORTOLI, Salahi OUAMMAR, Thierry MASSON, Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Point 1 : Fiscalité des non-résidents

Audition d'Isabelle CARPENTIER et Sébastien GEFFROY, Direction des impôts des non-résidents (DINR)

- A ce stade de la campagne déclarative 2023, il y a 245 288 déclarants, chiffre qui va encore augmenter d'ici la fin de l'année. Soit + 8 000 déclarants en ligne en un an.
- Obligation pour les primo-déclarants de faire une déclaration papier.
- Nouvelle déclaration obligatoire des biens détenus en France. Il ne sera pas nécessaire de la renouveler sauf changement de situation.
- L'usufruitier est responsable de la taxe foncière ainsi que de la nouvelle déclaration.
- Le service e-enregistrement permet de déclarer en ligne les déclarations de dons payantes et non payantes et les déclarations payantes et non payantes de cession de droits sociaux non constatée par un acte. D'ici 2025, les déclarations avec acte notarié seront possibles.
- Les usagers ont désormais la possibilité d'être prélevés mensuellement ou à l'échéance à partir d'un compte bancaire

domicilié dans la zone SEPA pour le paiement des impôts locaux (taxe d'habitation secondaire, taxe foncière, etc.).

- L'accès à la télé-déclaration a été rétabli pour les « IFI seuls », c'est-à-dire des contribuables uniquement redevables de l'IFI.
- Pour les contentieux relatifs à la CSG-CRDS :
 - De Ruyter : 80 140 582 euros remboursés
 - Dreyer : 64 774 832 euros remboursés avec encore 157 dossiers à traiter.

Point 2 : Droit au compte bancaire

Audition de Mme Odile LE GOC, Membre du Directoire, Mme Sophie ZANTE, Directrice adjointe, Développement de la Clientèle Privée et Partenariats et de M. Marc CAZABAT, Responsable Clientèle Privée Internationale de la Banque Transatlantique.

- **Concernant le droit au compte** : posséder un compte de dépôt est un droit reconnu aux résidents en France et aux Français de l'étranger.
- En cas de fermeture de compte bancaire ou de refus d'ouverture de compte, il est possible de saisir la Banque de France qui fait appliquer ce droit en compte en désignant un établissement bancaire qui est dans l'obligation d'ouvrir un compte.
- Ce compte donne accès à des services de base qui peuvent être complétés par la banque si elle le souhaite.
- **Concernant l'ouverture de compte bancaire**, la banque doit vérifier l'identité du demandeur soit par :
 - l'authentification de la pièce d'identité par un tiers indépendant (avocat, notaire, consulat de France) ;
 - la validation par un virement du titulaire depuis un compte dans l'Union européenne ou l'un de pays tiers équivalents, ayant signé un accord avec la France sur le blanchiment de l'argent (l'Afrique du Sud, le Brésil, le Canada, la Corée du Sud, les Etats-Unis, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Mexique, Singapour, et la Suisse) ;
 - la vérification de l'identité au guichet ;

- la vérification auprès d'un autre établissement bancaire de l'UE ou des pays sus-mentionnés ;
- une auto-certification quant au pays de résidence fiscale et le numéro d'identification fiscale afférent doivent être également fournis ;
 - problème des Américains accidentels qui ne peuvent pas ouvrir un compte en France ;
 - concernant les responsabilités de la banque, les banques ont une obligation de vigilance. Ainsi, elles peuvent recueillir des informations et des justificatifs pour déterminer l'exposition de leur client à ce risque tout au long de la relation avec leur client. La crainte des sanctions internationales les poussent à fermer les comptes bancaires de certains clients ;
 - Pour les Français de l'étranger, le droit au compte n'est pas suffisant. Ils ont besoin de : financements immobiliers, accès à des solutions de placement, conseils patrimoniaux et fiscaux, relation personnelle.

Point 3 : Formation sur la lecture et l'analyse du PLFSS (Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale) par le Professeur Frédéric BIZARD

- Une loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) autorise le budget de la Sécurité sociale, sur le modèle de la loi de finances. Elle est placée sous le régime de la loi organique relative aux lois de financement de la Sécurité sociale avec une structuration de nature comptable. Elle détermine les conditions générales de l'équilibre financier de la Sécurité sociale et, compte tenu de ses prévisions de recettes, fixe ses objectifs de dépenses, appelé ONDAM (objectif national de dépenses de l'Assurance maladie).
- Données budgétaires de 2024 : déficit de la branche maladie de 9,5 milliards d'euros et de l'assurance vieillesse de 1,9 milliards d'euros. Depuis 2010 les dépenses d'AM ont doublé ce qui génère un déficit structurel.
- La couverture sociale en France représente 32% du PIB contre 29% en Allemagne et 27,5 % en moyenne en UE.

- Retraite : les dépenses réelles pour les pensions de retraite augmentent plus vite que le PIB réel, ce qui est incompatible avec les objectifs de la politique des finances publiques. A long terme, ce n'est pas soutenable économiquement. Malgré la réforme de 2023, le déficit demeure. Plusieurs solutions pour le résorber : augmenter l'âge de départ à la retraite, diminuer le montant des pensions, augmenter la durée de cotisations ou leur montant.

Point 4 : Audition de Monsieur Jean-Claude CHARLES du collectif des retraités des français d'Italie

- Existence d'une convention fiscale entre la l'Italie et la France du 5 octobre 1989.
- En 2021, l'Italie a commencé à imposer les pensions de retraite de source française en sus de l'imposition française, le tout assorti de pénalités et d'intérêts de retard sur 6 ans qui correspond à la durée de prescription italienne.
- Les redressements sont très conséquents atteignant plusieurs dizaines de milliers d'euros pour une modeste pension. Beaucoup de retraités sont en état de surendettement.
- De nombreux retraités français résidant en Italie ont déjà quitté l'Italie pour revenir en France ou sont sur le point de le faire dès qu'ils auront vendu leurs biens immobiliers.

Point 5 : Projet de loi de finances : programmes 151 et 185 (MM. Frédéric PETIT et Karim BEN CHEIKH, députés des français de l'Étranger)

- Frédéric Petit : insatisfaction quant à l'organisation de l'AEFE. Il a déposé des amendements visant :
 - à séparer financièrement la gestion des EGD d'une part et la qualité et le développement d'autre part.
 - créer au sein de l'Agence une structure en charge des EGD.

Il souhaite que le président de l'AEFE soit nommé par le président de la République.



- Karim Ben Cheikh : budget de l'action extérieure de la France en hausse de 9% pour atteindre 3,3 milliards d'euros. Les bourses n'augmentent pas réellement car l'augmentation de 15 millions d'euros provient du dégel de la réserve, de la consommation de la soule et des contributions des familles (CPS).

Le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » est le parent pauvre du budget du ministère. 15 ETP supplémentaires seulement pour instruire les visas, le reste des emplois correspond à des redéploiements internes du programme.

Alerte sur la fragilité de la CFE et l'impossibilité d'en faire la promotion.

Point 6 : Budget de l'AFE et programme 151 (Mme Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration des consulaires et Mme Diane ROESER, secrétaire générale de l'AFE).

- Budget de l'AFE. 2 544 800 euros répartis en : 296 000 euros pour les indemnités des conseillers AFE, 231 000 euros pour le fonctionnement de l'AFE et 2 017 800 pour les indemnités des conseillers des Français de l'étranger (en hausse du fait de l'indexation sur la revalorisation du point d'indice) ;
- Évolution des indemnités des conseillers AFE : 8 nuitées par session (au lieu de 6 actuellement), remboursement de 20 euros par repas, remboursement de 140 euros par nuitée, pass Navigo 5 zones pour une semaine.

Point 7 : Situation financière de l'AEFE (Mme Claudia SCHERRER-EFOSSE, directrice de l'AEFE).

- Chiffres : 580 établissements homologués, 390 941 élèves, 114 millions d'euros de bourses ;
- Situation financière AEFE reste solide avec une augmentation de la subvention de l'Etat (449 millions d'euros) et un bon dynamisme des ressources propres (607 millions d'euros dont 432 millions d'euros de frais de scolarité).

Résolutions

Incertitudes juridiques concernant la « réserve héréditaire » dans les successions internationales

L'AFE demande :

- qu'une réflexion soit engagée sur le dispositif de réserve héréditaire, à savoir ne pas discriminer les héritiers, surtout pas selon leur sexe, sans toutefois entraîner des incertitudes juridiques dommageables lors de successions internationales.

Obligation d'ouverture de compte bancaire en France pour les Français non-résidents

L'AFE demande :

- que les consulats de France acceptent d'effectuer la procédure de vérification d'identité afin de fournir un certificat à l'établissement bancaire ;
- que la Banque de France demande aux banques d'assouplir leurs procédures d'actualisation permanente des données personnelles et financières pour les Français non-résidents.

Double imposition des pensions françaises de source privée

L'AFE demande :

- que le Gouvernement français exige en urgence des autorités italiennes qu'ils annulent les sanctions et pénalités et déduisent des impôts payés en France les sommes demandées,
- une renégociation de la convention fiscale pour mettre fin à la double imposition,
- le rétablissement d'un conseiller fiscal à Rome.



COMMISSION DES LOIS, DES RÉGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Membres : Rosiane HOUNGBO-MONTERVERDE (Présidente), Jean-François DELUCHEY (Vice-président), Lusine BARDON, Alexandre BARRIERE-IZARD, Karim DENDENE, Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, Jeanne DUBARD-KATJAR, Jean-Philippe GRANGE, Marie-Christine HARIÇALDE, Jean-Marie LANGLET, Nathalie PARMIGIANI, Radya RAHAL, Frédéric SCHAULI, Ramzi SFEIR, Gérard SIGNORET, Warda SOUHI.

Point 1 : Auditions des parlementaires des Français de l'étranger sur le suivi des résolutions de la commission des lois

Auditionnés : Les députés, M. Karim BEN CHEIKH; Mme Eléonore CAROIT et les sénateurs Mme Samantha CAZEBONNE ; Mme Hélène CONWAY-MOURET (communiqué) ; Mme Evelyne RENAUD-GARABEDIAN ; Mme Olivia RICHARD ;

- Pour la deuxième fois, les parlementaires des Français de l'étranger ont été conviés à échanger avec les membres de la commission pour faire un suivi de la mise en œuvre de leurs travaux durant l'année 2023. L'exercice sera renouvelé de manière régulière.
- Mme Evelyne RENAUD-GARABEDIAN a insisté sur la répartition des emplois ETP (équivalent temps plein) par le Gouvernement au sein du MEAE et s'est réjouie que le centre de soutien consulaire à Nantes soit opérationnel depuis septembre. Elle a également demandé la création d'un guichet France Service et l'inscription au registre national des élus des délégués consulaires.
- Mme Eléonore CAROIT a souhaité que l'AFE envoie par mail ses résolutions à l'issue de ses sessions en plus des publications sur le site internet de l'AFE. Elle a insisté sur l'importance du travail transpartisan avec Karim BEN CHEIKH.

- Mme Samantha CAZEBONNE a félicité la nouvelle équipe de la DFAE, mais a regretté de ne pas avoir encore visité les locaux de France Consulaire.
- M. Karim BEN CHEIKH a insisté sur l'amélioration des relations entre les élus et l'administration et souhaite compléter la réforme de 2013 pour donner plus de poids aux conseils consulaires (subventions STAFE). Il adhère à la demande de l'AFE de créer de nouveaux indicateurs qualitatifs pour le traitement des dossiers et considère qu'il manque de personnel à Nantes, plus grande "mairie" de France.
- Mme Olivia RICHARD a dit regretter le temps du Conseil supérieur des Français de l'étranger et a insisté sur le décret qui instaure la demande de CNF, non adapté aux personnes nées à l'étranger.
- Mme Hélène CONWAY-MOURET a insisté sur les délais de prise de rendez-vous au consulat de France. Elle souhaite une mise à jour des sites internet des consulats ainsi que l'introduction de nouveaux indicateurs qualitatifs pour les services consulaires.
- Une délégation de la commission des lois de l'AFE a pu être accueillie par le cabinet du ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, pour échanger sur le projet de loi sur l'immigration.

Point 2 : Audition de Mme Pauline Carmona, nouvelle directrice de la DFAE

- L'arrivée de Mme Pauline Carmona a été saluée par l'ensemble des membres de la commission et des conseillers à l'AFE.
- Points de vigilance pour la DFAE : France Consulaire, la dématérialisation, le vote par internet et l'administration.
- Il a été demandé à la DFAE à la suite du rapport de la commission des lois, de proposer des indicateurs qualitatifs pointus : délais de traitement, courtoisie de l'accueil, et redistribution des ETP.
- Madame Carmona a souligné la limite des indicateurs généraux. Un travail est déjà engagé avec la direction interministérielle

de la transformation publique (DITP) et 8 engagements ont été pris dans le cadre de Services Publics + et sont consultables sur <https://www.plus.transformation.gouv.fr/engagement/1>

- Mme Carmona a souligné que les différentes alertes remontent bien à elle et que les échanges sont réguliers avec les postes. A cet égard, des crédits de vacation sont disponibles. La DRH du MEAE mais aussi à Nantes, mettent à disposition des ETP saisonniers : 5 catégories B, 12 catégories C, soit environ une vingtaine de personnes disponibles pour des missions de renfort.
- Le centre de soutien et de renfort consulaire à Nantes opérationnel depuis le 1er septembre 2023 doit permettre d'aider les consulats rencontrant des difficultés ou des retards dans le traitement des dossiers.
- Sur le **CNF**, des instructions récentes au personnel consulaire ont été transmises afin de demander un CNF avec discernement et lorsque les situations l'exigent.
- Une **charte** sera rédigée par la DFAE sur les relations entre les élus et l'administration.

Point 3 : Audition du bureau des élections de la DFAE

Dans la continuité des travaux menés par l'AFE pour ajuster les modalités logistiques des élections sénatoriales, quelques points ont été soulevés auprès de M. Gérard Fromageot et de son équipe, après avoir salué leur travail.

À la suite des élections sénatoriales, quelques changements ont été effectués auprès du bureau des élections :

- La tenue du registre d'arrivée des plis de vote par anticipation a été résolu : les postes ont été prévenus de l'arrivée ou non des plis à Paris à temps. En cas de non réception, certains votants ont pu faire une procuration.
- Meilleure communication avec le poste en amont des élections : deux bulletins ne sont pas conformes aux dernières élections

de septembre.

- Possibilité d'établir une procuration devant les consuls honoraires de nationalité étrangère.

D'autres points auxquelles la DFAE est favorable mais nécessitent des modifications législatives :

- Déplacer le vote par anticipation au deuxième mercredi avant le scrutin à Paris (au lieu du vendredi)
- Modifier la plage horaire de vote jusqu'à 13 heures (et non plus 11 heures) afin d'envoyer les DHL à temps, ce qui est possible si le vote est mercredi
- Dépôt de manière dématérialisée des candidatures aux élections sénatoriales (contraire au code électoral actuel)
- Possibilité de prendre plusieurs procurations pour un votant.

Point 4 : Audition du Conseil Supérieur du Notariat (conjointe avec la Commission des Finances)

Les travaux issus de l'audition commune avec la Commission des finances sur la question des successions internationales (volet civil et volet fiscal) des Français de l'étranger sera présenté dans son intégralité lors de la prochaine session de l'AFE, en Mars 2024.

Point 5 : Audition du Service de l'accès au Droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV)

Un rapport a été rendu par la commission des lois sur l'aide juridique et ses trois volets :

- l'aide à l'accès au droit est l'accès généralisé et gratuit à une information juridique pertinente de premier niveau. Depuis l'étranger, il a été confirmé par le ministère de la Justice que les ressortissants français à l'étranger pouvaient s'informer via le numéro unique d'accès au droit +33 9 70 82 31 90 auprès des



conseillers du point-justice.

- l'aide juridictionnelle consiste en la prise en charge partielle ou totale par l'État des frais de justice encourus par des personnes dont les revenus et/ou le patrimoine se trouvent en deçà de certains plafonds définis par un décret en Conseil d'État. Tous les Français de l'étranger sans aucune condition de résidence peuvent y avoir droit, sous condition de ressources. Exception faite d'un demandeur bénéficiant déjà d'une protection juridique qui couvre ses frais, le refus de l'aide juridictionnelle est automatique. Les conditions de ressources sont strictes (revenus et patrimoine) et doivent être précisées pour les Français de l'étranger.
- l'aide à l'intervention de l'avocat dans les procédures non juridictionnelles, c'est-à-dire la prise en charge également par l'État des frais d'intervention de l'avocat qui n'entrent pas dans le cadre d'une action en justice.
- On peut effectuer une demande d'AJ soit en ligne, après identification par France Connect sur le portail service-public.fr, soit au moyen d'un [formulaire papier](#) à adresser au Bureau de l'aide juridictionnelle (BAJ) compétent pour le tribunal où se déroule l'action en justice pour laquelle le bénéfice de l'AJ est demandé.
- Un [simulateur d'aide juridictionnelle](#) en ligne est disponible afin de vérifier l'accès.

Résolutions

Information des Françaises et des Français de l'étranger en matière d'aide juridique

L'AFE demande :

- que la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et le Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV) du ministère de la Justice élaborent et diffusent une campagne de communication à destination des Françaises et des Français de l'étranger portant

sur les dispositifs publics en matière d'aide à l'accès au droit et d'aide juridictionnelle,

- que tous les postes diplomatiques et consulaires incluent sur leur site web les liens vers le [portail public d'information juridique](#) et le [portail de l'aide juridictionnelle](#).

Aide à l'accès au droit pour les Françaises et des Français de l'étranger

L'AFE demande :

- que la DFAE, en consultation avec le Bureau de l'accès au droit et de la médiation (BADM), transmette à la Commission des lois, règlements et affaires consulaires un bilan précis des actions d'aide à l'accès au droit menées dans le réseau diplomatique et consulaire sur l'année écoulée, en précisant pour chacune le nombre de justiciables français de l'étranger en ayant bénéficié,
- que les services du BADM examinent la possibilité de mettre en place pour le numéro unique d'accès au droit un service de rappel gratuit pour les appelants se trouvant en dehors du territoire national,
- que les services du BADM et de la DFAE examinent conjointement la possibilité de mettre en place des créneaux de rendez-vous en visioconférence adaptés à différents fuseaux horaires, pour des consultations juridiques individuelles à destination des Françaises et des Français de l'étranger.

Adaptation du Système d'information de l'aide juridictionnelle (SIAJ) pour le dépôt de demandes d'aide juridictionnelle en ligne par les Françaises et les Français de l'étranger

L'AFE demande :

- que l'outil de dépôt de demande d'aide juridictionnelle (AJ) en ligne permette au justiciable de rentrer une adresse physique et un code postal aux formats non contraints, de façon à ce que n'importe quelle adresse dans le monde soit acceptée,
- que les équipes du projet SIAJ du ministère de la Justice permettent que l'adresse de résidence du justiciable soit décorrélée de la localisation géographique du tribunal dont le Bureau d'Aide

Juridictionnelle (BAJ) va traiter le dossier de demande d'AJ,

- que les Françaises et les Français résidant à l'étranger puissent le cas échéant déposer une demande d'AJ au travers de l'application web du SIAJ sans savoir a priori quelle sera la juridiction française qui sera saisie de l'affaire pour laquelle l'aide juridictionnelle est demandée,
- que le projet SIAJ mette en place la possibilité de déposer une demande d'AJ en ligne pour autrui.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DU MONDE COMBATTANT, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Membres : Florian BOHÊME (Président), Michèle MALIVEL (Vice-présidente), Franck BARTHELEMY, Khadija BELBACHIR-BELCAID, Hélène DEGRYSE (Présidente de l'AFE), Olivier DELLAPINA, Denis GLOCK, Hugues LE CARDINAL, Elise LÉGER, Claude LEVY, Benoit MARIN-CUDRAZ, Catherine PASCAL, Chantal PICHARLES, Francine WATKINS.

Point 1 : Accès à l'autonomie des jeunes

Audition 1 : M. Ahmed Mernissi (Président Union-ALFM), M. Thibaud SARRAZIN-BOESPFLUG (Trésorier adjoint), Mme Marie Gabrielle Kouamedjo (Secrétaire générale), M. Can Koçac et M. Mohamed El Ghali Hailoua (Étudiants étrangers issus du réseau AEFÉ, faisant leurs études en France - Union-ALFM)

- 3000 nouveau bacheliers français viennent en France chaque année.
- Grandes difficultés administratives rencontrées par les étudiants arrivant en France, dont la protection sociale, la validation du numéro INSEE, l'accès au logement, la garantie pour la caution du logement, l'ouverture d'un compte en banque.
- Besoin d'un guichet unique.

Audition 2 : Mme Audrey Naftoux et Mme Maya Haïf (Sous-direction de l'administration des Français DFAE)

- Inscription au registre vaut recensement lorsque l'inscrit à 16 ans (entre 35 000 et 40 000 jeunes recensés par an via le registre).
- La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) peut être réalisée en

France (contacter le Centre national du service de la jeunesse local). Elle donne lieu à la délivrance d'un Certificat individuel de participation, nécessaire à l'obtention des diplômes français (Baccalauréat, licence, master...).

- 14 ambassades et postes consulaires sur 200 ont organisé une JDC en 2023.
- Contrainte du Service National Universel (SNU) pour les FDE : être sur le territoire français pendant plusieurs mois.
- Solutions : des JDC organisées en ligne dès 2024.

Audition 3 : M. Yann Delaunay (Directeur Général de France Volontaire)

- France Volontaires est la plateforme française du volontariat international d'échange et de solidarité.
- Grande diversité d'option de volontariat.
- 10 champs d'implication (biodiversité, accès à la santé, droits humains, éducation...).
- Pas de connexion avec l'AEFE alors que lien avec Campus France.
- 2022 : 1630 jeunes volontaires.
- Besoin d'une communication à destination des élus sur les possibilités de ce programme. Seuls les 24 pays possédant une Agence Française de Développement (AFD) communiquent sur le sujet ou organisent des journées du volontariat.

Audition 4 : M. Clément Cadoret (Directeur général délégué - CNOUS)

La Contribution Vie Étudiante (CVE) est obligatoire pour les 2.7 millions d'étudiants. Elle s'élève à 100 euros par étudiant.

Sur un total de 200 millions d'euros de CVE récoltés, 160 millions d'euros sont reversés aux 27 CROUS pour les dépenses sociales, de santé, de logement et de restauration.

- Bourses étudiantes :
 - 700.000 / 800.000 boursiers sur un million de demandes.
 - La demande de bourse est commune pour tous les sujets : allocations, logements, nourriture.
 - Prise en compte de l'éloignement pour les Français de l'étranger à travers un bonus dans l'attribution de la bourse.
 - Aide calculée sur la famille donc prise en compte obligatoire du revenu brut global des parents (sauf rares exceptions).
- Hébergement :
 - 175.000 logements dans le parc CNOUS.
 - Les boursiers prioritaires sur l'attribution de logements.
 - Limite de 5 ans d'occupation pour chaque étudiant.
 - Liens avec le parc immobilier via le réseau privé.
 - Existence d'une convention pour les étudiants étrangers sur la base des disponibilités.
- Restauration
 - Tous les repas sont à 3,30 euros (1 euro pour les boursiers).
- Français de l'étranger
 - 6900 FDE en 2023. Ils étaient 6200 en 2022.
 - Obligation de passer par le Consulat pour déposer son Dossier Social Etudiant.
- La commission recommande :
 - Droit de regard du Conseil consulaire sur les fiches familles envoyées aux CROUS.
 - Demande d'accès aux mails génériques CROUS pour des interventions signalées.
 - Souhait d'avoir un guide d'instruction entre les CROUS et le MEAE pour la rédaction des dossiers à l'image du guide d'instruction pour les bourses scolaires.

Audition 5 : M. Rui Jorge Lopes (Président du Club VIE), M. El Mehdi Balaagid (Membre du conseil d'administration du Club VIE) et M. Alexis Drapié (Coordinateur du Club VIE)

- Nombre de missions VIE entre janvier et septembre 2023 : 14143.

- Principaux pays de destination (par ordre de préférence) : Belgique, USA, Canada, Allemagne, Espagne.
- Plus de 100 000 bénéficiaires en 2023.
- Profil des membres du Club VIE :
 - 31 ans en moyenne
 - 45% de femmes / 55% d'hommes
- Forte représentation des ingénieurs et des commerciaux

Point 2 : Monde combattant

Objet : mise à jour du site Internet de l'ONaCVG pour faciliter l'accès aux informations concernant les FDE.

Point 3 : Budget des Français de l'étranger

Audition de M. Karim Ben Cheikh (Député), M. François Penguilly (Chef du service des Français de l'étranger au MEAE), Mme Diane Roeser (Cheffe de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale au MEAE)

- Les budgets des programmes 105, 151 et 185 sont en hausse. Plus de 50% de cette hausse provient de la participation aux contributions internationales et aux opérations de maintien de la paix, des dépenses consacrées aux personnels du Ministère et de l'enveloppe dédiée à l'AEFE.
- Nécessité de mettre en place une loi de programmation pour le budget du MEAE afin de faciliter la préparation des budgets consacrés à l'action sociale.
- Constat que les ETP alloués aux postes consulaires proviennent essentiellement de redéploiement et non de création.
- Le montant global annoncé du budget 2024 est de 21,5 M euros dont :
 - Action Sociale directe : 16,16 M€
 - Action Sociale indirecte : 3,4 M€

- OLES : 1,4 M€ ;
- STAFE : 2 M€
- Autres : 1,4 M€
 - Centres Médicaux Sociaux (11) : 250 000 €
 - Subvention CFE : 380 000 €
 - Rapatriements (sanitaire et indigence) : 800 000 €
- La subvention budgétée de la CFE n'est que de 380 000 € comparé au coût total moyen de la catégorie aidée qui s'élève à environ 4 M€.

Point 4 : CFE

Audition de Mme Isabelle Frej (Présidente de la CFE), Mme Stéphanie Hericher (Vice-présidente de la CFE), M. Gérard Sénac (Vice-Président de la CFE), M. Eric Pavy (Directeur général de la CFE), M. Pierre Tinet (Directeur général adjoint de la CFE), Mme Anne-Gaëlle Casandjian (Tutelle DSS - Ministère de la Santé)

- Déficit budgétaire historique inquiétant :
 - Chiffre d'affaires (cotisations Maladie et ATMP) : 151,6M€ (149,8M€ en 2021)
 - Résultat assurantiel : -3,8M€ (9,3M€ en 2021)
 - Résultat de l'exercice : -42,7M€ (6,3M€ en 2021)

Le résultat dégradé de l'exercice 2022 résulte :

- De l'insuffisance du résultat assurantiel, les cotisations n'ayant pas suivi et anticipé la dynamique forte des prestations ;
- D'une provision comptable pour risque de dépréciation des placements financiers de 17M€ (mais aucune perte n'a été réalisée) ;
- Du poids financier de certains postes liés à nos missions de service public : 17M€ pour la catégorie aidée et les « contrats ex ».

A titre d'exemple : la seule prise en charge des assurés de plus de 75 ans sans complémentaire santé, présumés non assurables, représente en 2022 un coût brut de 7,5M€ (hors charges de gestion). Taux de rendements des placements qualifiés de bas en raison de la réglementation.

En l'absence de financement public à ces missions, la CFE est contrainte de rééquilibrer ses contrats en revalorisant les cotisations.

Point 5 : Retraite

Audition de M. Frédéric Roullier (Directeur du produit Retraite à l'AGIRC-ARRCO), François Nentwick (Chargé de la coordination institutionnelle à la direction du produit retraite de l'AGIRC-ARRCO)

- Si des périodes de travail effectuées à l'étranger ne sont pas validées, une décote qui peut atteindre 22% est appliquée.
- Le délai de traitement de la retraite de base et le délai de transmission du dossier à la retraite complémentaire peut être de l'ordre de 18 mois, ensuite le délai de traitement de la retraite complémentaire est de 2 ou 3 mois alors que beaucoup de retraités n'ont que la retraite de base (pas de complémentaire).

Audition de M. Stéphane Bonnet (Directeur Général de GIP Union Retraites)

- La mise en œuvre d'une solution de contrôle d'existence par biométrie serait prévue pour juin 2024.

Point 6 : Discussions sur la fin de vie

Audition de Mme Dominique Joseph (Conseillère au CESE)

- Une forte attente de la population française suite à la Convention citoyenne menée par le CESE.
- Une proposition de loi en préparation.
- Certains postes consulaires recueillent, sur la base du volontariat, des données personnelles sur les dernières volontés. Le cadre légal du recueil de ces informations semble incertain.

Résolution

Accompagnement et intégration des étudiants "Français de l'étranger"

L'AFE demande :

que l'accompagnement des besoins et l'intégration des étudiants

“Français de l'étranger” soit pris en charge par l'opérateur Campus France, aujourd'hui réservé aux étudiants étrangers.

Dispositifs de volontariat à l'étranger

L'AFE demande :

- la signature d'une convention de partenariat entre l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et le GIP France Volontaires pour promouvoir les dispositifs de volontariat auprès des jeunes Français de l'étranger.
- la signature de conventions de partenariat entre l'Institut Français, la Fondation Alliance Française et le GIP France Volontaires pour renforcer l'accueil de volontaires au sein de leurs établissements.
- de consacrer une section aux dispositifs de volontariat dans le rapport d'activité des Français établis hors de France, notamment pour suivre le nombre de Français engagés chaque année dans une mission de volontariat.

Mise à jour du site Internet de l'ONaCVG

L'AFE demande :

- L'ajout de l'entrée “Français de l'étranger” au menu déroulant sur le site de l'ONaCVG dans la partie des démarches pour obtenir les diverses reconnaissances (carte du combattant, carte de veuve...) dans la partie service de proximité comme il en existe pour tous les départements français, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

Budget de la CFE

L'AFE demande :

- Au ministre de la Santé et de la Prévention de diligenter une mission de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur la situation de la CFE.
- Au ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique de diligenter une mission de l'inspection générale des Finances (DGF) sur la situation financière de la CFE.

- D'associer le conseil d'administration de la CFE à ces inspections.

Versement des retraites de base

L'AFE demande :

- Que la périodicité du versement des petites retraites de base puisse être choisie par le pensionné en fonction du montant attribué,
- Que les délais insoutenables d'obtention des retraites de base et de transmission des dossiers aux caisses de retraite complémentaires soient résolus.

Groupe de travail sur les retraites

L'AFE demande :

- Que le groupe de travail sur les retraites des Français ayant effectué une partie de leur carrière à l'étranger annoncé par le ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'insertion, Monsieur Olivier Dussopt, le 3 mars 2023, soit créé dans les plus brefs délais.
- Que son champ d'application soit non seulement de rendre équitable le calcul de la retraite de base (le taux et le salaire de référence), mais aussi de rendre équitable le calcul de la retraite complémentaire.
- Que l'Assemblée des Français de l'Etranger soit associée aux travaux de ce groupe de travail.

Accompagnement de la fin de vie

L'AFE demande :

- Que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) constitue une base de données sur l'accompagnement de la fin de vie hors de France en sollicitant les postes consulaires pour recueillir ces données (ou les informations afférentes),
- Que cette base de données puisse, pays par pays, être consultée par les Français résidant hors de France sur les sites des Consulats,

- À être auditionné par le Groupe d'étude de l'Assemblée nationale sur la fin de vie pour présenter la situation des Français de l'étranger, présidé par le député Olivier FALORNI,
- Accès à un fichier national des directives anticipées pour les Français de l'étranger qui le souhaitent.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

Membres : Jean-Hervé FRASLIN (président), Catherine LIBEAUT (Vice-présidente), Ghassan AYOUB, Olivier BERTIN, Martin BIURRUN, Ellen BOUVERET, Alexandre COL, Gérard EPELBAUM, Frédéric CHAUVÉAU, Amélie MALLET, Stéphanie LE VAILLANT, Guillaume GROSSO, François RALLE ANDREOLI, Laurent RIGAUD, Olivier SPIESSER, Catya MARTIN

Point 1 : L'intelligence artificielle (IA)

Audition de M. Yann Houry, Directeur de l'innovation pédagogique et technologique au Lycée français International de Hong Kong

- Enjeux de l'utilisation d'Intelligence artificielle en milieu scolaire, notamment le recours aux applications OpenIA et ChatGPT ;
- Face aux inquiétudes que suscitent l'IA en milieu scolaire (« la fin de la dissertation » où les élèves seront « tous tricheurs »), Yann Houry s'est voulu rassurant quant à l'introduction de l'IA dans le milieu de l'éducation ;
- Accueil positif par une partie du monde éducatif en raison de l'énorme potentiel des applications de l'IA ;
- Guide l'élève dans le parcours d'acquisition des compétences. À titre d'exemple, la Kahn Academy utilise d'ores et déjà l'IA pour le tutorat individuel via l'application Kahnmigo ;
- L'IA permet un gain de temps incomparable pour la création de contenus par les équipes éducatives ;

- Ouvrir une dimension intéressante, ne serait-ce que pour l'accessibilité aux personnes malvoyantes, malentendantes ou tous types de publics à besoins particuliers ;
- Peut-être un véritable support dans le processus de mémorisation, de compréhension et d'apprentissage ;
- Désavantages potentiels d'une utilisation inappropriée de l'IA dans le milieu scolaire : difficultés tenant à l'éthique de l'intelligence artificielle, qui impliquent, en matière d'éducation, de sensibiliser, d'acculturer et de former les élèves et les enseignants à un usage raisonné des outils d'enseignement automatique, tentation pour l'élève de substituer l'IA à un investissement personnel ;
- Outil qui doit demeurer une simple assistance dans le processus pédagogique. Par conséquent, l'utilisation de l'IA doit être suivie de près par le corps enseignant pour éviter toute dérive. Car l'innovation technologique ne peut se faire sans innovation pédagogique.

Point 2 : Calcul du patrimoine mobilier pour les demandes de bourse

- Remise en question du mode de calcul du patrimoine mobilier dans les règles d'attribution des bourses scolaires où le quotient familial pondéré qui prend notamment en compte les revenus mobiliers des familles.
- Règle, qui génère une inégalité de traitement entre Français puisque seules les familles ayant des plans de retraite par capitalisation à jouissance différée sont concernées, alors que la valeur actuelle des droits acquis dans les systèmes de retraites par répartition n'est pas prise en compte.

Point 3 : Utilisation de la contribution progressive de solidarité lors de la campagne des bourses scolaires

- La contribution progressive de solidarité (CPS) a été mise en place sur les bourses scolaires accordées afin de contenir les besoins exprimés au niveau mondial.

- Augmentation de la contribution progressive de solidarité lors de la dernière campagne des bourses (de 2 à 7 points) qui est à déplorer.
- Cela a entraîné une baisse des quotités théoriques et une augmentation du reste à charge.
- Cette mesure qui intervient dans un contexte inflationniste est difficile à supporter pour certaines familles.

Point 4 : Francophonie

Audition de Chrysoula Zacharopoulou, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux

- Point sur les préparations et les enjeux du Sommet de la Francophonie de 2024, qui se tiendra en France.
- Selon la ministre, «la francophonie et la francophilie sont deux sœurs liées». Depuis 2018, le président de la République a impulsé la mise en œuvre d'une politique basée sur le français et le plurilinguisme qui se traduit par :
 - La consolidation du «soft power» francophone qui constitue un terreau fertile pour la diplomatie française.
 - Le soutien au système éducatif, via le partenariat mondial pour l'éducation et la formation des enseignants.
 - Le renforcement de la langue française au sein des pays où il est appris en tant que langue étrangère. En 2023, 652 établissements sont labellisés «label France éducation».
 - La valorisation des instituts français et alliances françaises qui jouent un rôle important.
 - La mobilisation des réseaux de l'éducation française à l'étranger
- L'Organisation Internationale de la Francophonie doit répondre à des défis majeurs pour garantir l'influence de la francophonie dans le monde :
 - Offrir une éducation francophone de qualité, notamment sur le continent africain où se situent 76 % des élèves francophones. Pour ce faire, l'OIF a développé un programme

de mobilité des enseignants. Les ambassades doivent également pouvoir soutenir des projets via un fonds « équipe France ».

- Renforcer l'attractivité de la langue française. Car le français en tant qu'outil d'unité linguistique constitue une promesse d'émancipation, un accès à une offre culturelle et des opportunités économiques.

- L'inauguration de la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotteret a un enjeu double : permettre de faire connaître aux Français la francophonie et renforcer le caractère attrayant de la langue française.

- Pour atteindre cet objectif, cette Cité sera le lieu d'expériences culturelles, artistiques ou encore sportives.

- Déception de la commission en raison des opportunités manquées d'impliquer les Conseillers des Français de l'étranger pendant la semaine de la francophonie, qui se tient chaque année au mois de mars. La commission a souligné la force mobilisatrice des CFDE et des associations locales. Elle a notamment incité à les associer à tout événement en lien avec la promotion de la francophonie, notamment le sommet à venir.

Résolution

Révision du Calcul du patrimoine mobilier pour les demandes de bourse

L'AFE demande :

Que l'abattement de la valeur prise en compte pour ces plans de retraites par capitalisation à jouissance différée soit porté de 10 % actuellement à au moins 50 % pour le calcul du patrimoine mobilier pris en compte pour l'exclusion du dispositif des bourses scolaires.

Utilisation de la contribution progressive de solidarité lors de la campagne des bourses scolaires

L'AFE demande :

- Que le budget alloué aux bourses scolaires (P151) anticipe l'augmentation des besoins exprimés par les familles.
- Que la contribution progressive de solidarité (CPS) reste une

variable d'ajustement extraordinaire utilisable uniquement quand les besoins exprimés dépassent l'enveloppe budgétaire.

Sur la mise en place d'une comptabilité analytique de l'AEFE

L'AFE demande :

Qu'en parallèle à l'élaboration des états financiers actuels, un suivi analytique soit mis en œuvre permettant de distinguer les flux de fonctionnement, de personnel, d'intervention et d'investissement par statut d'établissement, par zone géographique et pour chaque mission/objectif de la feuille de route.

Sur la contribution des Français de l'Étranger au Sommet et à la Semaine de la Francophonie

L'AFE demande :

- Que les Conseillers des Français de l'étranger et les Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger soient invités à contribuer, en lien avec les postes diplomatiques, à la Semaine de la francophonie en mars 2024, aux côtés des citoyens francophones d'autres pays ;
- Que les élus soient associés aux réflexions du Gouvernement en amont du Sommet de la Francophonie en novembre 2024 ;
- Que la première journée plénière de la session de mars de l'AFE puisse se tenir solennellement à la Cité internationale de la langue française.

COMMISSION DE SÉCURITÉ ET DES RISQUES SANITAIRES

Membres : Avraham BENHAIM (Président), Pierre LEDUCQ (Vice-président), Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, Nadia CHAAYA, Thierry CONSIGNY, Baudoin DE MARCELLUS, Luc DORSO, Aloïs GALLET, Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK, Sandrine HULOT, Cécile LAVERGNE, Olivier PITON, Gérard SENAC, Rémi VAZELLE.

Point 1 : Sismologie et tremblements de terre

Audition de M. Didier COMBESURE (Président de l'Association Française du génie parasismique / administrateur de l'Association Française pour la prévention des catastrophes naturelles), Jean – M. François SIDANER (Secrétaire Général de l'Association Française du génie parasismique), Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (Directrice Générale de l'Association Française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques)

- La prévention et la gestion des événements sismiques dans le monde sont essentielles.
- Elles impliquent la connaissance minimale des enjeux et des stratégies en cas d'événement sismique, la connaissance des points de vulnérabilité et des points de sécurité.
- Une attention particulière doit être portée sur la résistance des bâtiments et le respect des normes parasismiques.
- Le partage de l'information auprès du public est une clé dans la stratégie de prévention des risques : il faut l'informer sur la nature des séismes, les propriétés du risque, les bons comportements, les lieux de faiblesse dans les bâtiments, les lieux sécurisés dans les bâtiments, les points de rassemblement autour des bâtiments, les zones à évacuer, l'existence et le fonctionnement des systèmes d'information, les types de messages susceptibles d'être émis par les autorités et leur signification.

Point 2 : Soutien des mineurs et adultes victimes de violences domestiques et intrafamiliales

Audition de M. David GIANNOULATOS (Chef de bureau de la protection des mineurs et de la famille), M. Alejo VERGA (Adjoint au chef de bureau de la protection des mineurs et de la famille), M. Matthieu DECLERCQ (Secrétaire des affaires étrangères, adjoint au sous-directeur de la protection des droits des personnes)

- Les affaires d'agressions sexuelles et de viols sont en forte augmentation depuis 2020.
- Chaque agent du MEAE qui part en poste à l'étranger (consul général, ambassadeur, agent des affaires sociales, agent de droit local) reçoit le guide de l'accueil des victimes françaises à l'étranger et peut également recevoir une formation en groupe de type « mise en situation-cas pratique » animée par des professionnels spécialisés (psychologues).
- Un annuaire des aides locales regroupant les structures locales susceptibles d'accueillir les victimes de violences avec ou sans leurs enfants, établi en partenariat avec les postes qui recensent ces structures et en vérifient la fiabilité, révisé tous les deux ans, est consultable sur le site de France Diplomatie.
- Un annuaire des aides au retour en France (France Victimes, Save You, France Horizon) est géré entre le bureau de la protection des mineurs et de la famille et les associations / ONG pour soutenir les victimes.

Point 3 : Dispositif Sécurité dans les pays en crise (Niger / Éthiopie / Soudan / Maroc / Mali / Burkina Faso / Israël)

Audition d'élus : Sandrine HULOT, Cécile LAVERGNE, Nadia CHAAYA, Beaudoin de Marcellus, Thierry CONSIGNY, Luc DORSO

Niger

Alerter sur la nécessité d'une meilleure coordination au niveau de la communication (entre la cellule de crise, le poste diplomatique et les chefs d'îlots).

Éthiopie et Soudan

- Proposer la préparation d'un kit de première nécessité pour les chefs d'îlots (essence, onduleur-batterie pour matériel radio...).
- Appelle à une meilleure écoute des élus et à une meilleure réactivité du ministère via ses fonctionnaires en ambassade.
- Demander à ce qu'en cas de crise, le consulat rassure la communauté française par un message quotidien pour ne pas laisser un vide dans la communication, vide rempli par d'autres acteurs moins informés.

Maroc

Faire réaliser l'importance de s'inscrire au registre des Français de l'Étranger, comme le tremblement de terre à Marrakech l'a initié.

Mali

- Appeler à la définition de critères pertinents pour le recrutement des chefs d'îlot et des îlotiers de par la définition d'une fiche de poste incluant un critère minimal de représentativité de la communauté française.
- En cas de crise, communiquer fréquemment les éléments nouveaux sur la situation à destination de la communauté française, sans être alarmiste.
- Faire passer le message de l'impact des déclarations politiques françaises qui peuvent alimenter le sentiment anti-français et avoir des répercussions sur le travail effectué au Mali par l'équipe France.

Burkina Faso

- Bénéficier de radios pour tous les chefs d'îlot adjoints afin de rendre optimal le maillage radio en cas de crise aigüe.
- Trouver une solution technique rapide pour les problèmes de fonctionnement des radio/antenne.
- Intégrer des élus à la cellule de crise au sein de l'ambassade lorsque les situations se tendent et se dégradent.

- Renforcer l'équipe consulaire par du personnel de renfort (chef de chancellerie et agent consulaire pour le service de l'état civil et la nationalité)
- Faire réaliser les travaux de réparation et de sécurisation à la chancellerie et au consulat général

Israël

- Demander une aide exceptionnelle pour les services sociaux des consulats.
- Demander un délai pour les retraités devant fournir un certificat de vie.
- Combler le sous-effectif chronique du Consulat général de France à Tel Aviv.
- Assurer une communication entre les élus et les envoyés de la Cellule de crise.
- S'appuyer sur les groupes WhatsApp avec le consulat comme moyen pertinent pour communiquer une information juste à nos compatriotes.

Résolutions

Réévaluation périodique du dispositif d'îlotage

L'AFE demande :

- Une réévaluation annuelle du découpage des îlots au moment du Comité de sécurité, en y associant les élus des Français de l'étranger.
- Une réévaluation simultanée de l'aptitude des chefs d'îlots à remplir pleinement leurs missions.

Rôle de l'Élu dans le cadre du dispositif de prévention et de gestion de la crise

L'AFE demande :

- Que tous les élus des Français de l'étranger soient inclus dans le dispositif de sécurité par le consulat.
- Que soit assurée la fluidité de l'information entre les chefs d'îlot, le poste consulaire, les élus et les consuls honoraires.
- Que soit créé un groupe de travail entre des élus de la commission de la Sécurité et des Risques sanitaires avec la DFAE et le CDCS portant sur l'élaboration d'un manuel afin de définir le rôle de l'élu en amont et durant une crise.

Aide aux victimes de violences domestiques et intrafamiliales à l'étranger

L'AFE demande :

- De fournir le guide de l'accueil des victimes à l'étranger aux élus au début de leur mandat, et à tous les membres du comité de sécurité.
- De réaliser une mise à jour de l'annuaire des structures d'accueil des victimes de violences chaque année.
- D'inclure une formation spécifique à la prise en charge des personnes traumatisées, pour chaque agent consulaire qui prend un poste à l'étranger, ainsi qu'aux élus conseillers des Français de l'Étranger, dans le cadre de la formation dispensée en début de mandat.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Membres : Jean-Luc Ruelle (Président), Bruno Pludermacher (Vice-président), Alexandre Chateau-Ducos, Patricia Connell, Laurence Helaili-Chapuis, Pierre Leveant, Gaëlle Lecomte, Loïc Le Gland, Audrey Leclerc, Pascale Richard, Christophe Lejeune, Annie Rea, Abdelghani Youmni, Alexandre Bezardin.

Point 1 : Les Conseillers du Commerce Extérieur de la France

Audition de Mme Anne Sophie Vidos-Sicat,

Présidente des Conseillers du Commerce Extérieur de la France

- Réseau mondial créé il y a 120 ans, les Conseillers du Commerce Extérieur de la France sont plus de 4 500 et sont présents dans 140 pays. Nommés par le Premier ministre, les 5 missions principales des CCEF sont les suivantes :
 - Les CCE éclairent les décisions des pouvoirs publics ;
 - Les CCE accompagnent les entreprises dans leur développement à l'international ;
 - Les CCE sensibilisent les jeunes à l'international en proposant des Formation type VIE et VTE (nouveau) ;
 - Les CCE valorisent les atouts de la France et participent à la promotion de l'attractivité de la France ;
 - Les CCE encouragent la diversité Femme-Hommes dans les sociétés implantées dans le monde entier.
- Les CCE possèdent de nombreux partenariats avec des agences gouvernementales : BpiFrance, CCIF, France Export, MEDEFI - avec Business France et MAE.
- Nouvelle équipe en place depuis le mois de juillet 2023 avec une stratégie de réindustrialisation de la France et une promotion des entrepreneurs français de l'étranger (EFE).
- Nécessité de renforcer le lien entre les CCE et les Conseillers des Français de l'étranger par l'intermédiaire de réunions locales et/ou régionales.

Point 2 : Direction Générale du Trésor (DG Trésor)

Audition de Mme Anne Bernard, Cheffe du bureau de pilotage des services économiques du réseau international & Marion Paradisi-Coulouma, Business France & partenaires de l'exportation

- Objectif de l'audition : évaluation des outils de promotion du commerce extérieur, de la coordination avec les différentes institutions compétentes dans ce domaine et de la place des élus locaux dans cet écosystème.
- La mission principale de la DG Trésor est de conseiller le Gouvernement et d'agir en faveur d'une économie française innovante et inclusive.
- DG Trésor réunit près de 1300 agents, dont la moitié dans 105 pays étrangers au sein d'ambassades et de représentations françaises auprès des institutions européennes et internationales.

Point 3 : BpiFrance

Audition de M. Olivier Vincent, responsable à l'international à BpiFrance

- Rapprochement souhaitable entre Bpi et les Conseillers des Français de l'étranger pour transmettre de l'information, communiquer sur les actions et missions principales des deux parties.
- BpiFrance est un des principaux acteurs du dispositif destiné à aider et à accompagner les entreprises françaises à l'export (assurance-crédit, crédit export).
- Impossibilité de financer les Entreprises de Français à l'étranger, car elles ne détiennent pas de capitaux en France.

Point 4 : Société Coopérative et participative (SCOP) à l'international

Audition de Mme Fatima BELLAREDJ, Déléguée Générale de la confédération générale des SCOP et des SCIC (Société Coopérative d'intérêt collectif), Mme Lynda-May AZIBI, Déléguée aux affaires publiques et institutionnelles de la CG des SCOP et des SCIC.

- Fonctionnement des SCOP et analyse de leur positionnement sur la scène internationale et des éventuels obstacles à leur développement mondial.
- Près de 4 400 SCOP ou SCIC en France de type SARL, SAS ou SA, dont les associés majoritaires sont les salariés.
- La SCOP se constitue un patrimoine propre (réserves financières impartageables), l'impartageabilité de ces réserves favorise sa pérennité. Ces sociétés coopératives se distinguent par le pouvoir de leurs salariés qui sont les associés majoritaires ayant au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote, et où le pouvoir y est exercé démocratiquement.
- En l'espace de 10 ans, le nombre de salariés dans les SCOP ont doublé.
- Problème pour le développement à l'international. Les SCOP expriment beaucoup de difficultés à s'appuyer sur des structures similaires à l'étranger car le droit coopératif y est différent. Il est à souhaiter que les acteurs notamment financiers et étatiques soient au fait de ces structures et aient les outils adaptés à leur développement.

Point 5 : RIF (Retour de l'Industrie en France)

Audition de M. Arnaud PICHARD, Président du RIF

- L'association RIF a été créée en 2018 en raison de :
 - la désindustrialisation et le risque sécuritaire de la France ;
 - l'exportation des emplois industriels français vers la Chine et vers les pays émergents ;
 - l'accès aux productions d'importance vitale pour les Français.
- Pour Arnaud Pichard, le plan France 2030 avec l'investissement de 30 milliards d'euros sur 10 ans est insuffisant pour réamorcer une

phase de réindustrialisation. Pour que cette dernière réussisse, il faudrait prévoir un emprunt national massif.

Résolutions

Formation Développement durable : la Fresque du Climat

L'AFE demande :

- Que l'organisation d'une fresque de climat entre dans la formation destinée aux Conseillers des Français de l'étranger ;
- Que dans le cadre de la mise en place d'une telle formation, les agents du poste consulaire y soient conviés.

Information sur l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et son club international)

L'AFE demande :

- Que les postes consulaires informent les Conseillers des Français de l'étranger sur le rôle de l'ADEME ;
- Que les Conseillers des Français de l'étranger soient invités à informer les entrepreneurs de leurs circonscriptions du rôle de l'ADEME et des possibilités d'aides ou de mises en contacts réalisées par cette agence en utilisant les réseaux existants ;
- Que les Conseillers des Français de l'étranger encouragent les entrepreneurs à adhérer au Club International de l'ADEME.

Faire respecter les compétences des Conseillers des Français de l'étranger en matière économique et les impliquer au sein des conseils économiques et d'influence

L'AFE demande :

Que les Conseillers des Français de l'étranger soient conviés aux conseils économiques et conseils d'influence organisés par les Ambassadeurs de France et les services économiques de l'ambassade, ainsi qu'à toute manifestation de nature économique en lien avec la France, notamment organisée par Business France, Bpifrance, et toute autre institution de même nature.

INTERVENTION DE MME PAULINE CARMONA, DIRECTRICE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

La nouvelle directrice des Français de l'étranger (DFAE), Mme Pauline Carmona intervenait pour la première fois devant l'AFE. Elle a commencé par saluer le travail et l'enthousiasme des élus. Elle a souligné que la relation de l'administration avec les élus est essentielle, en plus d'être un ciment de la vie démocratique de nos concitoyens établis à l'étranger. Une AFE efficace et utile passe par des relations franches, pragmatiques et efficaces avec la DFAE. Mme Carmona a affirmé que les élus pouvaient compter sur son entière disponibilité. Les résolutions AFE seront examinées avec toute l'attention qu'elles méritent, en lien avec les ministères concernés.

Moderniser l'action consulaire

Les demandes de nos compatriotes établis à l'étranger sont en nombre croissant. Trois chantiers prioritaires ont actuellement été identifiés pour moderniser l'action consulaire, et proposer un service plus fiable et performant.

Premier chantier : la dématérialisation des actes d'état civil entrant dans le périmètre du MEAE. Une première étape a été franchie en mars 2021 avec la délivrance par voie électronique de copies et d'actes d'état civil entièrement numériques. Plus de 2 millions d'actes ont été délivrés depuis cette date et de cette façon. D'ici la fin de l'année 2023 devrait pouvoir être mise en œuvre la dématérialisation intégrale des actes d'état civil. Un premier acte d'état civil entièrement dématérialisé sera créé avant la fin de l'année, ce qui sera une première en France.

Deuxième chantier : France Consulaire. La plateforme téléphonique, lancée depuis deux ans, est très bien accueillie par les usagers et les postes consulaires, qui dégagent du temps pour pouvoir se concentrer sur les tâches plus complexes. Tous les pays d'Europe devraient être couverts par France Consulaire à la fin 2023 (50% des FDE), et le monde entier d'ici fin 2025.

Troisième chantier : la dématérialisation des renouvellements des passeports. Le décret vient d'être publié pour permettre l'expérimentation au Canada et au Portugal, à partir de mars 2024, permettant d'utiliser uniquement la voie numérique pour le renouvellement des passeports. Cette expérimentation constitue un progrès indéniable, en particulier pour ceux qui vivent loin des postes consulaires. Si l'expérimentation est une réussite, elle sera généralisée avant la fin du quinquennat, partout où cela sera possible.

Pour autant, les outils numériques n'ont pas vocation à remplacer les hommes et les femmes qui travaillent dans nos consulats. Mme Carmona a insisté sur la nécessité de ne pas déshumaniser le service consulaire. Des **rendez-vous en présentiel** pourront donc continuer à être programmés, en particulier pour les personnes âgées. L'organisation des **tournées consulaires** restera également une priorité.

Ces chantiers prioritaires s'ajoutent à ceux qui ont déjà abouti : l'envoi de passeports à domicile dans 52 pays, la prise de rendez-vous en ligne avec les services consulaires, les avancées du vote électronique, l'inscription au Registre en ligne...

Un budget en hausse

Concernant le budget de la DFAE : le programme 151 du projet de loi de finances 2024 prévoit 160,8 millions d'euros, hors dépenses de personnel, auxquels s'ajoute 4,4 millions d'euros pour les élections européennes de 2024, soit 165,2 millions d'euros. Une augmentation donc de 24 millions d'euros par rapport à l'année précédente qui intervient dans un contexte général de réarmement de la diplomatie française en moyens et en effectifs. Dans le détail, ce sont :

- 119,5 aides à la scolarité
- 118 millions pour les bourses scolaires

- 1,5 million pour les AESH
- 1 million pour le « Pass Education »
- 21 millions pour le financement des affaires sociales : destinées aux OLES et au STAFE
- 23,5 millions pour les chantiers de modernisation et organisation des élections

Mme Carmona a confirmé son souhait de pouvoir **disposer d'un poste de Secrétaire général de l'AFE à part entière**, comme c'était le cas par le passé. L'organisation de l'AFE, le suivi des travaux et des recommandations, ainsi que la relation avec les élus - **qui devra faire l'objet d'une Charte** - justifie un poste entier (et non un demi-poste comme c'est actuellement le cas), qui sera directement rattaché à la Directrice des Français de l'étranger.

SYNTHÈSE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITÉ

Les Conseillers AFE peuvent adresser des questions à l'administration, au moins quinze jours avant chaque session AFE. Pour être admise, la problématique posée doit concerner au moins deux circonscriptions AFE.

Pour cette session, 32 questions orales ont été posées, dont 31 ont obtenu une réponse. Voici les informations à ne pas manquer concernant les interrogations des élus.

Les conventions fiscales

La convention franco-luxembourgeoise et la convention avec la Moldavie sont en cours de finalisation. Elles devront être examinées par le Conseil d'État avant d'être adoptées par le Conseil des ministres. Concernant l'accord avec la Belgique, des discussions entre administrations fiscales sont toujours en cours. La convention avec l'Argentine doit être ratifiée par l'Argentine. Des avenants ont été signés cette année concernant la Suisse et le Rwanda.

La déclaration obligatoire des biens immobiliers

Depuis 2023, les propriétaires d'un bien immobilier d'habitation en France sont tenus de le déclarer à l'administration fiscale. Faite dans l'urgence, avec peu d'informations, cette nouvelle obligation déclarative a créé un vent de panique parmi les Français de l'étranger. L'administration fiscale, sans faire de bilan, a constaté un nombre important de personnes demandant la création d'un espace particulier sur le site des impôts à cette occasion, notamment des personnes non connues de la DINR. Devant l'afflux de demandes, la DINR a mobilisé des ressources exceptionnelles pour soutenir les services compétents. Des efforts de communication ont été engagés, même si les élus AFE ont souligné qu'ils étaient insuffisants.

La résidence dite « de repli »

Le groupe de travail qui avait été constitué sur ce sujet s'est réuni à deux reprises, en avril et juillet 2023. Aucun consensus ne s'est formé. Les cabinets du ministre des comptes publics et du ministre délégué en charge des Français de l'étranger doivent relancer très rapidement ces réunions, à l'occasion desquelles ils présenteront des orientations précises.

Les élections sénatoriales des Français de l'étranger

Près des deux tiers des grands électeurs utilisent le vote par anticipation. Pour éviter que les plis contenant ces votes ne parviennent pas à temps à Paris, la DFAE est favorable à l'avancement de la date du vote anticipé au deuxième mercredi avant la date du scrutin (contre le deuxième samedi actuellement). Une modification de la loi du 22 juillet 2013 est nécessaire.

Le vote électronique pour cette élection ne semble pas approprié dans la mesure où le corps électoral est fort réduit (532 grands électeurs) et que les modalités du vote internet (avec des identifiants et codes envoyés notamment par SMS) ne permettent pas à l'heure actuelle de garantir que l'ensemble des électeurs seront en mesure de voter. Ceci augmenterait les risques de recours en plus de présenter un coût budgétaire extrêmement important pour peu de voix. Il faudrait au minimum un demi-million d'euros pour le mettre en œuvre.

Les élections européennes 2024

Les bureaux de vote ouverts et leur répartition n'ont pas encore été arrêtés. A noter l'évolution du nombre d'inscrits au Registre des FDE :

- 1er janvier 2019 : 1 802 382 personnes
- 1er janvier 2021 : 1 614 722 personnes
- 1er janvier 2023 : 1 683 915 personnes

La pandémie a eu de fortes conséquences sur cette évolution. L'Asie (11ème circonscription) a vu son nombre d'inscrits au Registre diminuer de 10,7% entre 2019 et 2022. En Chine, le nombre d'inscrits à baissé de 7,04% entre 2021 et 2022. En Thaïlande, les inscrits ont augmenté de 10,02% sur la même période.

Le retour en France

Les délais d'attente pour l'attribution d'un logement social sont très longs. La législation ne précise pas s'il est possible de s'inscrire avec une adresse à l'étranger, hors situation d'indigence qui nécessite la présence sur le territoire. La question du logement pour les FDE rentrant en France fait partie des chantiers prioritaires du gouvernement.

Un Français qui s'installe en France peut s'adresser pour ses démarches aux centres d'aide sociale des communes et des départements. Il peut également se rendre dans une des agences « France services ». L'administration ne se prononce pas sur la nécessité de créer des guichets spécifiques pour les Français de l'étranger.

Numéro de sécurité sociale

L'attribution du numéro de sécurité sociale aux Français de l'étranger se fait désormais automatiquement lors de chaque déclaration de naissance auprès d'un poste consulaire. Un numéro est également attribué aux Français nés à l'étranger avant la mise en place de ce traitement automatique. Toutefois ce numéro n'est communiqué aux individus que lors de leur affiliation à un organisme de sécurité sociale, donc lors de l'installation en France. L'objectif est de réduire les délais d'affiliation.

Sur les Lycées français

Le réseau AEFÉ scolarise 400 000 élèves, dont 30% de Français. Les établissements doivent toutefois tenir compte de leurs capacités d'accueil pour accepter des élèves. L'Agence invite les établissements du réseau à mettre tout en œuvre pour inscrire les élèves français, les fratries quelles que soit leur nationalité, les élèves arrivant d'un autre établissement du réseau quelle que soit leur nationalité, ou venant de France. Ce sujet relève de la responsabilité des chefs d'établissement et dépend aussi des statuts des établissements concernés (EGD, conventionné, partenaire).

Sur le Pass culture

L'extension aux Français de l'étranger est actuellement à l'étude. Des difficultés techniques, financières et juridiques se posent qu'il faut résoudre.

Retraites

Les retraités résidant à l'étranger peuvent percevoir une pension de retraite de base mais ne pas percevoir de pension complémentaire, compte tenu des difficultés de communication et d'information avec les organismes concernés.

La transmission automatique des dossiers des CARSAT vers les caisses de retraite complémentaire se fait dans le cadre européen, qui a renforcé la coopération. Par contre, s'il s'agit d'une demande instruite sur la base d'une convention bilatérale de sécurité sociale, il n'y a pas de transmission automatique. C'est à l'assuré de prendre contact avec l'organisme concerné. En effet, aucun circuit spécifique n'existe dans la mesure où les régimes complémentaires de retraite ne sont pas dans le champ d'application des conventions et accords bilatéraux de sécurité sociale. Toutefois, la CARSAT indique aux futurs pensionnés la nécessité de la réalisation de cette démarche complémentaire.

Concernant les difficultés liées au versement des pensions du fait d'avoir des noms différents en France et dans son pays de résidence (lié à la « francisation » du patronyme en France), des procédures particulières ont été élaborées avec le partenaire bancaire de la CNAV (par exemple pour le Vietnam).

Lorsque les banques des assurés rejettent les virements pour absence de correspondance, cette procédure permet aux Carsat en charge du paiement et aux assurés de faire une demande de modification du nom du bénéficiaire, demande qui doit être accompagnée d'un RIB laissant apparaître le nom du titulaire tel qu'enregistré par la banque. A long terme, un nouveau dispositif de paiement sera mis en place qui permettra d'utiliser directement les coordonnées du compte bancaire de l'assuré, ce qui résoudra la problématique.

Concernant la mise en place du certificat de vie dématérialisé et l'utilisation de la biométrie, un décret du 28 juillet 2023 encadre les conditions d'utilisation d'un outil numérique pour le contrôle de l'existence et autorise la création d'un traitement de données à caractère personnel. Le GIP Union Retraite est désigné responsable de ce traitement. Il a donné les informations suivantes : notification de l'appel d'offre en mai 2023, notification du candidat retenu à la rentrée 2023 (il s'agit de « Docaposte »), travaux de développement avec le prestataire qui doivent débuter cet automne, lancement de l'application en avril 2024.

Une expérimentation a également été menée visant à s'appuyer sur des tiers de confiance autres que les autorités locales (agences bancaires, organismes de retraites locaux...). Ils serviront notamment dans le cadre des contrôles « renforcés » visant certains profils.

Catégorie aidée de la CFE

Concernant la « déconjugalisation », l'administration considère qu'il ne serait pas opportun d'accorder le bénéfice de la catégorie aidée à une personne déclarant 0€ de revenus pour la couvrir seule, si par exemple son conjoint perçoit des revenus substantiels supérieurs au demi-plafond de la sécurité sociale. Si cette mesure était envisagée, il conviendrait d'identifier des moyens de financement supplémentaire.

Rapatriement d'urgence pour les IVG

La Première ministre a suivi l'AFE dans sa volonté de faire rapatrier les femmes souhaitant réaliser une IVG, de façon qu'aucune ne soit empêchée de le faire. Le coût devrait être pris en charge par le programme 151. Le ministère de la Santé doit encore fixer les procédures. Il faudra également s'assurer que les femmes ayant recours à ce dispositif, ainsi que les professionnels de santé impliqués, ne s'exposent pas à des risques du point de vue légal dans leur pays de résidence.

Prise de rendez-vous dans les consulats

L'application de prise de rendez-vous « RVConsulat » est déployée depuis le 31 mars 2022. Entre mars 2022 et avril 2023, elle a enregistré

un million d'utilisateurs. L'horizon d'ouverture des prises de RDV (4, 6 ou 8 semaines) est fixé par les postes, en fonction de différents critères, notamment le nombre d'agents disponible pour le recueil des demandes des titres d'identité.

Si l'ouverture se fait sur une durée plus importante, la probabilité que les RDV soient annulés devient plus élevée. Cela concerne en particulier les rendez-vous pris longtemps à l'avance. L'administration ne constate pas de dysfonctionnements majeurs sur la plateforme. Un usager est informé lorsqu'il est désinscrit de la liste de notification de libération des créneaux et peut choisir de s'y maintenir. Par ailleurs, des renforts humains peuvent désormais être envoyés rapidement.

Passeports

Le réseau consulaire a enregistré entre 2019 et 2022 une hausse de 30% des demandes de titres d'identité et de voyage. 500 000 titres ont été demandé en 2023. Le délai total d'obtention est la somme du délai d'obtention d'un rendez-vous, du délai de validation – une fois la demande recueillie (assez rapide, de l'ordre de quelques jours) – du délai de fabrication par les services de l'Imprimerie nationale – qui ont tendance à s'allonger sensiblement lors des pics de demande – du délai d'acheminement vers les postes et enfin du délai de remise aux usagers.

Dématérialisation des démarches consulaires

La DFAE examinera, avec les services concernés et en fonction des capacités d'accueil des postes, la possibilité de mettre à disposition des usages une borne informatique connectée à internet. Les usages peuvent continuer à faire appel aux services consulaires pour leurs démarches administratives, même lorsqu'elles sont relatives à des procédures dématérialisées.

France Connect

L'identité numérique proposée par La Poste est désormais accessible dans 49 pays. Le calendrier de déploiement aux autres pays reste indéterminé.

STAFE

Les critères d'éligibilité au STAFE sont les suivants. Un projet doit :

1. Être de nature éducative, caritative, culturelle ou s'insertion socio-économique ;
2. Bénéficier directement à nos compatriotes établis à l'étranger ;
3. Être porté par une association de droit local. L'enregistrement en France ne peut être accepté qu'à titre exceptionnel et sous réserve que l'association n'ait aucune activité en France ;
4. Concerner une association existante et active depuis plus d'un an
5. Ne pas se financer uniquement avec le STAFE : maximum 50% du projet. 80% exceptionnellement pour les petites associations dont le budget global n'excède pas 10 000 euros et qui demandent moins de 3 000 euros ;
6. La sollicitation de financement doit être inférieure ou égale à 25 000€ ;
7. Concerner une association dont le budget annuel global n'excède pas 1 million d'euros.

Les commentaires formulés par les conseils consulaires sont pris en compte lors de l'examen des dossiers par la DFAE, qui instruit les demandes en vue de leur présentation à la commission consultative.

À la suite de l'octroi, le contrôle se fait à l'issu de la réalisation du projet, lorsque les associations rendent compte de l'utilisation des subventions, conformément à la convention signée. L'administration se réserve la possibilité de demander le reversement de tout ou partie de la subvention.

